

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Date de la convocation : 19 MARS 2019

**Présents :**

BANDELIER Luc ; CALVAT Lylian ; COURCIER Valérie ; COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GUILLAMO Annie ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RAGUENET Jean-Claude ; RIOUX Chrystelle ; ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

**Absente :** PEREIRA Christelle

Mme A. LE BRAS a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 00.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2019**

M. A. VIENNET souhaite que soit précisé qu'il a voté contre les dépenses autorisées avant le vote du budget (point 12) notamment pour les crédits inscrits pour la construction d'un mur de soutènement place de la Liberté.

Ces modifications seront soumises à approbation lors du prochain Conseil municipal.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire souhaite rajouter un point à la commission urbanisme :

« Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité du parc des Loupiots »

Adopté à l'unanimité

Il souhaite également modifier l'ordre de présentation des points et présenter les points de la commission administration finances après le point 1 – travaux gymnase de l'Espace.

### **COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT**

#### **1. Opération réhabilitation gymnase – régularisation et actualisation (décision)**

M. le Maire présente les nouvelles dépenses engagées pour la réhabilitation du gymnase de l'Espace afin de solder le projet. (cf tableau par lot et prestations).

Ces dépenses supplémentaires ont été proposées parce que des subventions supplémentaires ont été accordées pour près de 200 000 €. Ce qui ramène le « reste à financer » pour la collectivité à 270 000 € H.T. environ.

M. A. VIENNET souhaite avoir des explications sur la hausse excessive du poste « maîtrise d'œuvre » En effet ce poste est passé de 59 595 € à 75 000 €, ce qui correspond à une hausse de plus de 25 %. Ceci ne paraît pas proportionné par rapport à la hausse du montant des travaux.

M. le Maire explique que cette hausse s'explique par le retard pris dans la livraison du bâtiment (6 mois de plus que prévu).

M. A. VIENNET s'inscrit en faux sur l'explication car même si il y a préjudice sur les retards de travaux, il n'est pas normal de voir le montant de la prestation prendre 25 % supplémentaires sans autre

justification. Il demande à avoir des justificatifs de cette augmentation par rapport au contrat initial du maître d'œuvre et souhaite que les mandats soient bloqués jusqu'à ce que les élus aient un retour sur cette prestation.

M. C. MARECHAL approuve l'intervention de M. A. VIENNET et précise que le montant de cette prestation avait déjà fait l'objet d'une discussion lors de la présentation des montants le 2 mai 2018.

**DELIBERATION N° 2019 03 18.02 : réhabilitation du gymnase de l'Espace – réajustement des crédits et travaux supplémentaires**

Vu les délibérations n° 2016 10 01 et n° 2016 10 02 du 12/10/2016 relatives à l'opération « réhabilitation de l'ancien gymnase », autorisant M. le Maire à signer et engager l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et à lancer les marchés publics pour l'opération ;

Vu la délibération n° 2018 05 01 du 02/05/2018 autorisant M. le Maire à engager et signer les travaux du lot 10 et approuvant le montant des travaux par lots,

Vu la délibération n° 2018 05 06 du 31/05/2018 autorisant l'ouverture des crédits de paiement et réajustant l'autorisation de programme,

**Exposé préalable :**

Le marché de travaux se décompose comme suit :

Travaux repartis en 9 lots séparés ;

Services concernant la réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi du Grand Besançon pour des travaux de plâtrerie, peinture et faux plafonds (nommé lot « insertion » ou lot « 10 ») ;

Tous les marchés ont été passés en procédure adaptée conformément aux articles 27, 28 et 35 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Dans sa délibération du 02/05/2018, les montants des marchés par lots et des prestations intellectuelles se répartissaient comme suit :

.Prestations intellectuelles : 90 000,00 € HT (108 000,00 € TTC) ;

.Travaux (lots 1 à 9 + insertion) : 981 055,00 € HT (1 161 427,50 € TTC) ;

.Etudes complémentaires, divers et aléas : 35 000,00 € HT (42 000,00 € TTC) inchangés ;

**Modifications et travaux supplémentaires selon tableau ci-dessous**

Titulaire du marché	Délibération du 2 mai 2018		Délibération du 29 mars 2019	
	HT	TTC	HT	TTC
<b>LOT 1 – TERRASSEMENT BONNEFOY</b>	37 451.25 €	44 941.50 €	38 200.55 €	45 840.66 €
<b>LOT 2 – DEMOLITION GROS ŒUVRE SNCB</b>	96 179.50 €	115 415.40 €	106 107.81 €	127 329.37 €
<b>LOT 3 – ISOLATION CHARPENTE PONTARLIER</b>	249 791.58 €	299 749.90 €	250 384.17 €	300 461.00 €
<b>LOT 4 - ETANCHEITE SFCA</b>	152 100.95 €	182 521.14 €	154 285.95 €	185 143.14 €
<b>LOT 5 – SERRURERIE MENUISERIE VERDET</b>	36 850.00 €	44 220.00 €	38 776.61 €	46 531.93 €
<b>LOT 6 – MENUISERIE BOIS VD MENUISERIE</b>	17 988.97 €	21 586.76 €	20 607.30 €	24 728.76 €
<b>LOT 7 – CARRELAGES SOLS SNCB</b>	8 725.00 €	10 470.00 €	12 782.33 €	15 338.80 €
<b>LOT 8 – CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRES EIMI</b>	96 554.00 €	115 864.80 €	97 548.00 €	117 057.60 €
<b>LOT 9 – ELECTRICITE</b>	126 907.00 €	152 288.40 €	127 607.00 €	153 128.40 €

POURCELOT				
LOT 10 – DOUBLAGE CLOISON PLAFOND PEINTURE CDEI	158 506.75 €	174 369.60 €	162 433.59 €	179 081.81 €
ARRONDI				5 358.53 €
<b>TOTAL MARCHÉ DE TRAVAUX</b>	<b>981 055.00 €</b>	<b>1 161 427.50 €</b>	<b>1 008 733.31 €</b>	<b>1 200 000.00 €</b>

LA FABRIKE	59 595.00 €	71 514.00 €	75 000.00 €	90 000.00 €
PMM	6 520.00 €	7 824.00 €	10 000.00 €	12 000.00 €
APAVE	5 660.00 €	6 792.00 €	8 000.00 €	9 600.00 €
ARRONDI	18 225.00 €	21 870.00 €		
<b>MAÎTRISE D'ŒUVRE ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>90 000.00 €</b>	<b>108 000.00 €</b>	<b>93 000.00 €</b>	<b>111 600.00 €</b>

<b>TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>42 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>42 000.00 €</b>
-------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

	Délibération du 2 mai 2018		Délibération du 29 mars 2019	
	HT	TTC	HT	TTC
<b>TOTAL</b>	<b>1 106 055.00 €</b>	<b>1 311 427.50 €</b>	<b>1 136 733.31 €</b>	<b>1 353 600.00 €</b>

La réévaluation des différents postes des prestations en cours comme indiqué précédemment et les prestations à venir conduisent à vous proposer de reconsidérer le montant de l'opération afin de la solder :

.Prestations intellectuelles : 93 000,00 € HT (111 600,00 € TTC) soit une augmentation de 3 000,00 € HT (3 600,00 € TTC) ;

.Travaux (lots 1 à 10) : 1 008 733,31 € HT (1 200 000,00 € TTC y compris lots sans TVA) soit une augmentation de 27 678.31 € HT

.Etudes complémentaires, divers et aléas : 35 000,00 € HT (42 000,00 € TTC) inchangés ;

Soit une augmentation globale de 30 678.31 € HT

#### Plan prévisionnel de financement réactualisé.

M. le maire présente le plan de financement réactualisé en tenant comptes des aides, publiques et privées, obtenues soit un montant global de 832 383,64 €, la nouvelle base de l'opération.

#### Autorisation de programme – Crédits de paiement

Autorisation de programme n° 13 – réhabilitation du gymnase de l'Espace

Autorisation de programme (AP) = 1 353 600 €

Crédits de paiement (CP) :

DEPENSES	TOTAL	De 2016 à 2018	RAR au 31 déc 2018	Crédits paiements 2019	Crédits paiements 2020
PAIEMENTS ET RAR	1 238 274.90	1 135 481.55	102 793.35	0.00	0.00
CREDITS DE PAIEMENT (CP)	115 325.10	0.00	0.00	115 325.10	0.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 353 600.00</b>	<b>1 135 481.55</b>	<b>102 793.35</b>	<b>115 325.10</b>	<b>-</b>

RECETTES	TOTAL	De 2016 à 2018	RAR 2018	Recettes prévues 2019	Recettes prévues 2020
AUTOFINANCEMENT	333 600.00	922 859.15	-277 914.25	-288 944.90	-42 000.00
AUTOFINANCEMENT (FCTVA)	190 000.00	0.00	0.00	148 000.00	42 000.00
SUBVENTIONS	830 000.00	212 622.40	380 707.60	236 670.00	
EMPRUNT	0.00	0.00		0.00	0.00

TOTAL RECETTES	1 353 600.00	1 135 481.55	102 793.35	95 725.10	0.00
----------------	--------------	--------------	------------	-----------	------

**DELIBERATION :**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

.Valide l'attribution des marchés de travaux et de service aux entreprises telle que présentée dans le présent tableau pour un montant de

Prestations intellectuelles : 93 000.00 € HT ;

Travaux (lots 1 à 10) : 1 008 733.31 € HT ;

Etudes complémentaires, divers et aléas : 35 000,00 € HT ;

Soit un montant d'opération réévalué de 1 136 733.31 € HT (honoraires, études, travaux, divers et aléas)

.Approuve l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus,

.Demande à M. le Maire un décompte précis des situations relatives à la prestation du Maître d'œuvre LA FABRIKE et demande la suspension du mandatement relatif à leur prestation tant que ce décompte n'est pas présenté,

.Autorise M. le Maire à signer les avenants et modificatifs relatifs au marché de maîtrise d'œuvre et aux marchés de travaux présentés au présent tableau, et notamment signer l'avenant n°3 du lot n°2 SNCB d'un montant de 1 019,43 € HT (1 223,32 € TTC) et l'avenant n°2 du lot n°5 Verdet d'un montant de 565,00 € HT (678,00 € TTC);

.Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 selon l'autorisation de programme ainsi présentée,

.Adopte le plan prévisionnel de financement réactualisé de 832 383.64 € ;

Adopté à l'unanimité.

## **COMMISSION ADMINISTRATION - FINANCES**

### **2. Vote des comptes de gestion 2018 (décision)**

M. le Maire indique à l'assemblée que les comptes administratifs de la commune se trouvent en concordance avec les comptes de gestion présentés par le percepteur,

Il est donc procédé au vote des comptes de gestion 2018.

- Compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2018 établi par Mme le Percepteur, Adopté à l'unanimité – **délibération n° 2019-03-01**

- Compte de gestion du budget forêt pour l'exercice 2018 établi par Mme le Percepteur, Adopté à l'unanimité– **délibération n° 2019-03-02**

- Compte de gestion du budget caveaux pour l'exercice 2018 établi par Mme le Percepteur, Adopté à l'unanimité– **délibération n° 2019-03-03**

- Compte de gestion du budget périscolaire et accueil de loisirs pour l'exercice 2018 établi par Mme le Percepteur, Adopté à l'unanimité– **délibération n° 2019-03-04**

### **3. Vote des comptes administratifs 2018 (décisions)**

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

M. C. MENETRIER, est désigné président de séance à l'unanimité, et donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2018, qui sont résumés par les tableaux suivants, et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous.

<b>Budget</b>	<b>Résultats 2017</b>	<b>Résultats 2018</b>	<b>Résultats cumulés</b>
---------------	-----------------------	-----------------------	--------------------------

<u>principal</u>					
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	122 101.08 €	-1 972 170.23 €	315 027.41 €	-1 657 142.82 €	-1 535 041.74 €
Fonctionnement	2 615 840.95 €	-1 814 115.48 €	2 124 534.21 €	310 418.73 €	2 926 259.68 €

Investissement	RAR 2018	-186 920.10 €	427 324.60 €	240 404.50 €
----------------	----------	---------------	--------------	--------------

M. A. VIENNET souhaite avoir la liste des investissements qui n'ont pas été réalisés en 2018 et dont le montant mobilisé s'élève à environ 400 000 €.

En réponse il est donné la liste suivante :

Les travaux à la Messarde pour	30 000 €
Les travaux au Rez de Chaussée de la mairie pour	145 000 €
Les travaux sur la mezzanine de la salle Guinemand	15 000 €
Le cablage des réseaux à la mairie	12 000 €
Les travaux du terrain de tennis	15 000 €
Une partie des travaux du gymnase de l'espace	
Une partie des travaux de voirie	

En ce qui concerne les crédits d'investissement présentés au budget périscolaire par rapport aux prévisions de 15 000 €, ceux-ci n'avaient pas été affectés précisément.

M. A. VIENNET informe les élus qu'il s'abstiendra sur le vote du compte administratif du budget principal du fait du manque d'informations avant le Conseil municipal et pour réagir par rapport à l'absence de réunion de la commission finances pour examiner ces chiffres.

<u>Forêt</u>	Résultats 2017	Résultats 2018			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-19 460.00 €	-32 391.10 €	44 466.30 €	12 075.20 €	-7 384.80 €
Fonctionnement	202 415.90 €	-83 349.99 €	214 035.60 €	130 685.61 €	333 101.51 €

Investissement	RAR 2018	-24 425.60 €	13 544.80 €	-10 880.80 €
----------------	----------	--------------	-------------	--------------

<u>Caveaux</u>	Résultats 2017	Résultats 2018			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-36 472.95 €	0.00 €	5 359.64 €	5 359.64 €	-31 113.31 €
Fonctionnement	14 475.07 €	-5 359.64 €	11 298.00 €	5 938.36 €	20 413.43 €

Investissement	RAR 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €
----------------	----------	--------	--------	--------

<u>Périscolaire et accueil de loisirs</u>	Résultats 2017	Résultats 2018			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	1 755.55 €	-4 419.36 €	408.38 €	-4 010.98 €	-2 255.43 €
Fonctionnement	0.00 €	-372 397.86 €	374 653.29 €	2 255.43 €	2 255.43 €

Investissement	RAR 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €
----------------	----------	--------	--------	--------

M. le Maire quitte la séance au moment du vote,

Le compte administratif du budget principal 2018 est adopté par 15 voix pour, 4 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET), **délibération n° 2019-03-05**

Le compte administratif du budget forêt 2018 est adopté par 19 voix pour, **délibération n° 2019-03-06**

Le compte administratif du budget caveaux 2018 est adopté par 19 voix pour, **délibération n° 2019-03-07**

Le compte administratif du budget périscolaire 2018 est adopté par 19 voix pour, **délibération n° 2019-03-08**

#### **4. Affectation des résultats 2018 (décisions)**

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 des budgets de la commune.

Vu les résultats des comptes administratifs 2018 votés lors de cette séance et vu les besoins de financement constatés pour couvrir les résultats d'investissement de chaque budget en tenant compte des « restes à réaliser » RAR ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

##### **1. Du compte administratif du budget principal**

**Délibération n° 2019 03 09.02** - Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 2 926 259.68 € et un besoin de financement en investissement de 1 294 637.24 €,

M. le Maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 1 294 637.24 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 1 631 622.44 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 4 abstentions,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	2 926 259.68 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 294 637.24 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	1 294 637.24 €
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	1 631 622.44 €

Voté par 16 voix pour – 4 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET)

##### **2. Du compte administratif forêt**

**Délibération n° 2019 03 10** Il présente un excédent de fonctionnement de 333 101.51 € et un besoin de financement en investissement de 18 265.60 €,

M. le Maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 18 265.60 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 314 835.91 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	333 101.51 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	18 265.60 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	18 265.60 €

Résultat de fonctionnement à reporter au R002	314 835.91 €
---	--------------

Adopté à l'unanimité

### 3. Du compte administratif caveaux

**Délibération n° 2019 03 11** : Il présente un excédent de fonctionnement de 20 413.43 € et ne présente pas de besoin de financement en investissement,

M. le Maire propose d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 20 413.43 €,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	20 413.43 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	0.00 €
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	20 413.43 €

Adopté à l'unanimité

### 4. Du compte administratif périscolaire

**Délibération n° 2019 03 12** Il présente un excédent de fonctionnement de 2 255.43 € et un besoin de financement en investissement de 2 255.43 €,

M. le Maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 2 255.43 €,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12</b>	2 255.43 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	2 255.43 €
<b>Résultat de fonctionnement à reporter au R002</b>	0.00 €

Adopté à l'unanimité.

### 5. Décisions budgétaires 2019 : présentation et vote des budgets

M. le Maire indique que le vote des budgets 2019 a été avancé à cette réunion pour pouvoir honorer les engagements de la commune auprès des propriétaires des terrains de la ZAC de la Gilleroye à qui la commune devait mandater les indemnités d'éviction avant le 30 mars.

Après avoir pris conseil auprès de la préfecture, il s'est avéré que c'était la seule solution possible que de voter un budget avant cette date.

Il est précisé que cela ne remet pas en cause les débats prévus le 3 avril prochain pour valider le montant des crédits définitifs alloués aux investissements (qui n'est pas connu actuellement). En effet, seuls les crédits votés lors du Conseil de février, ceux qui viennent d'être délibérés pour le gymnase et ceux relatifs aux indemnités d'évictions sont inscrits pour le moment.

Une décision modificative budgétaire interviendra pour affiner les dépenses et recettes d'investissements.

A la demande de M. le Maire, Madame Pascale ESPUCHE présente l'ensemble des budgets 2019.

M. C. MARECHAL regrette que le budget n'ait pas été finalisé et que l'on demande aux élus de voter un budget sans débat préalable.

Quelques explications sont demandées par M. A. VIENNET qui pense que le budget, tel qu'il est présenté supprime toute visibilité aux élus.

La réduction des dépenses de personnel au chapitre 012 s'explique par un transfert de charges au chapitre 011 suite au remplacement du gardien du site sportif par une société de gardiennage à titre provisoire.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » voit ses crédits diminuer de 71 000 € qui correspondait au versement du résultat du budget assainissement à la CAGB en 2018.

Enfin, M. A. VIENNET ne comprend pas pourquoi les crédits de subventions allouées au gymnase pour près de 200 000 € n'apparaissent pas en recettes d'investissement.

Après discussion et remarques des élus les crédits du budget principal sont modifiés sur l'opération 13 relative à la réhabilitation du gymnase de l'Espace. Le montant en dépenses est désormais de 115 325.10 € et celui en recettes est de 225 000 €.

En ce qui concerne le compte 204 de 153 200 € relatif au transfert de la compétence voirie à la CAGB il a été abordé la question de l'organisation des décisions de travaux de voirie en 2019 – 2020 par M. L. CALVAT et M. le Maire.

Il est souhaitable de ne pas tenir pour acquis à 100 % les travaux proposés pour le moment car ceux-ci vont faire l'objet de discussions en réunions de secteur pour obtenir un programme définitif auquel toutes les communes du plateau adhéreront.

De même, au cours des prochains mois sera abordé le transfert des lotissements privés.

### 1. Budget principal - Délibération n° 2019 03 13

M. le Maire demande d'approuver le budget principal primitif.

BUDGET PRINCIPAL 2019		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	458 600.00
012	Charges de personnel	810 500.00
014	Atténuations de produits	3 300.00
65	Autres charges de gestion courante	272 100.00
66	Charges financières	213 500.00
67	Charges exceptionnelles	4 000.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 772 000.00</b>
023	Virement à la section fonctionnement	0.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	30 000.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 000.00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 802 000.00</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
013	Atténuations de charges	30 000.00
70	Produits des services	102 650.00
73	Impôts et taxes	1 551 754.00
74	Dotations et participations	289 768.00
75	Autres produits de gestion courante	60 000.00
77	Produits exceptionnels	2 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 036 172.00</b>
042	Opérations d'ordre entre les sections	15 200.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>15 200.00</b>
Total des recettes de fonctionnement		2 051 372.00
Report excédent 2018		1 631 622.44
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 682 994.44</b>
SECTION DE INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	8 800.00
204	Subventions d'équipements versées	153 200.00
21	Immobilisations corporelles	1 023 600.00
23	Immobilisations en cours	40 000.00
	Opérations d'équipement	115 325.10
10	Dotations Fonds divers Réserves	50 000.00
16	Remboursements d'emprunt	226 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 616 925.10</b>
040	Opérations d'ordre entre les sections	15 200.00



041	Opérations patrimoniales	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>15 200.00</b>
Total des dépenses de d'investissement		1 632 125.10
RAR dépenses 2018		186 920.10
Report négatif 2018		1 535 041.74
<b>Total des dépenses de d'investissement cumulées</b>		<b>3 354 086.94</b>

SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	Subventions d'investissement	240 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 015 000.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	240 000.00
1068	Excédents de fonctionnement	1 294 637.24
024	Produits des cessions	210 000.00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 999 637.24</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	30 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>30 000.00</b>
Total des recettes de d'investissement		3 029 637.24
RAR recettes 2018		427 324.60
<b>Total des recettes de d'investissement cumulées</b>		<b>3 456 961.84</b>

Adopté à la majorité par 13 voix pour, 4 contre (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET), 3 abstentions (V. DURAND, C. MARECHAL, C. RIOUX).

## 2. Budget Forêt - Délibération n° 2019 03 14

BUDGET FORET 2019		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	90 000.00
66	Charges financières	500.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 500.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>93 000.00</b>
023	Virement à la section fonctionnement	22 574.40
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>22 574.40</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>115 574.40</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
70	Produits des services	60 750.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>60 750.00</b>
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>
Total des recettes de fonctionnement		60 750.00
Report excédent 2018		314 835.91
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>375 585.91</b>
SECTION DE INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	20 574.40
23	Immobilisations en cours	0.00
020	Dépenses imprévues investissement	2 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>22 574.40</b>
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0.00</b>
Total des dépenses de d'investissement		22 574.40
RAR dépenses 2018		24 425.60
Report négatif 2018		7 384.80
<b>Total des dépenses de d'investissement cumulées</b>		<b>54 384.80</b>
SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	18 265.60
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>18 265.60</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	22 574.40
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>22 574.40</b>
Total des recettes de d'investissement		40 840.00

RAR recettes 2018	13 544.80
<b>Total des recettes de d'investissement cumulées</b>	<b>54 384.80</b>

M. A. VIENNET revient sur la présentation en commission urbanisme, des travaux sur la parcelle 23 estimés à 5 915 € H.T. Il demande à M. D. FABREGUES si ce montant est bien inscrit au budget.

M. D. FABREGUES répond qu'en réalité M. A. VIENNET « fait une mauvaise lecture » du document présenté. En réalité seulement 574 € sont à inscrire pour les frais de plantation. Le reste étant inscrit sur des frais d'entretien habituels.

M. le Maire demande d'approuver le budget primitif forêt.

Adopté par 16 voix pour, 4 contre (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

### 3. Budget Caveaux - Délibération n° 2019 03 15

BUDGET CAVEAUX 2019		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	0.00
012	Charges de personnel	0.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>
042	Opérations d'ordre entre les sections	31 113.31
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>31 113.31</b>
Total des recettes de fonctionnement		31 113.31
Charges à reporter		16 100.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>47 213.31</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
70	Produits des services	2 476.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 476.00</b>
042	Opérations d'ordre entre les sections	47 213.31
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>47 213.31</b>
Total des recettes de fonctionnement		49 689.31
Report excédent 2018		20 413.43
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>70 102.74</b>
<b>SECTION DE INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
	Pas de dépense réelle d'investissement prévue	0.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0.00</b>
040	Opérations d'ordre entre les sections	47 213.31
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>47 213.31</b>
Total des dépenses de d'investissement		47 213.31
RAR dépenses 2018		0.00
Report négatif 2018		31 113.31
<b>Total des dépenses de d'investissement cumulées</b>		<b>78 326.62</b>
<b>SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
	Pas de recette réelle d'investissement prévue	0.00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0.00</b>
040	Opérations d'ordre entre les sections	31 113.31
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>31 113.31</b>
Total des recettes de d'investissement		31 113.31
RAR recettes 2018		0.00
<b>Total des recettes de d'investissement cumulées</b>		<b>31 113.31</b>

M. le Maire demande d'approuver le budget primitif caveaux, tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité.

### 4. Budget Périscolaire - Délibération n° 2019 03 16

BUDGET PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS 2019		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	112 000.00

012	Charges de personnel	268 000.00
65	Autres charges de gestion courante	10 225.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 500.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>391 725.00</b>
023	Virement à la section fonctionnement	3 275.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 275.00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>395 000.00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
013	Atténuations de charges	5 000.00
70	Produits des services	205 000.00
74	Dotations et participations	63 000.00
75	Autres produits de gestion courante	122 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>395 000.00</b>
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>395 000.00</b>
Report excédent 2018		0.00
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>395 000.00</b>
<b>SECTION DE INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	3 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 000.00</b>
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0.00</b>
<b>Total des dépenses de d'investissement</b>		<b>4 000.00</b>
RAR dépenses 2018		0.00
Report négatif 2018		2 255.43
<b>Total des dépenses de d'investissement cumulées</b>		<b>6 255.43</b>
<b>SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES</b>		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	725.00
1068	Excédents de fonctionnement	2 255.43
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 980.43</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	3 275.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 275.00</b>
<b>Total des recettes de d'investissement</b>		<b>6 255.43</b>
RAR recettes 2018		0.00
<b>Total des recettes de d'investissement cumulées</b>		<b>6 255.43</b>

Le budget périscolaire est équilibré grâce à un virement prévisionnel de 122 000 € du budget principal.

M. le Maire demande d'approuver le budget primitif périscolaire et accueil de loisirs, tel qu'il est présenté. Adopté à l'unanimité.

## **6. Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité du parc des Loupiots**

### **DELIBERATION N° 2019 03 17**

Vu Le code de la construction et de l'habitation ;

Vu La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Vu Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 a R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération 2015-09-08 du 09 septembre 2015 relative à l'adoption et présentation d'un dossier pour un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal de la commune de Saône ;

Dans ce contexte, la commune de Saône a pour projet de réaliser les travaux de mise en accessibilité du Parc des Loupiots, indiqué en première ligne de l'agenda Ad'AP :

Sur la partie ACCESSIBILITE Les travaux sollicités d'un montant de 19 050 € HT comprennent :

.Défrichage et évacuation des thuyas existants :	1 200 €
.Terrassement et évacuation mur préfabriqué :	1 400 €
. Fourniture et mise en place mur de soutènement :	11 100 €
. Escalier PMR (personnes à mobilité réduite) :	1 500 €
. Remblaiement 0/31.5 compacté forme :	1 000 €
. Paliers de réglage fond de forme + béton sur 15 cm :	1 350 €
. Fourniture et mise en place enrobé 5-6 cm + rampe :	1 500 €

Des accessoires, tels qu'un Toboggan à enterrer est estimé à : 1 920 € HT + 719 € HT de pose

La réfection du sol pour la pose des accessoires est estimé à : 6 594.30 € HT

Un dossier de demande de subvention DETR-DSIL a été déposé auprès de la Préfecture dans le cadre de cette opération.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

. Approuve le projet de travaux de mise en conformité et accessibilité du Parc des Loupiots :

. Approuve le plan de financement suivant :

ACCESSIBILITE :	19 050 € HT	22 860 € TTC
Montant des Travaux :	19 050 € HT	
Aide de l'Etat (DETR/DSIL) :	15 240 € HT	
Fonds propres :	3 810 € HT	
ACCESSOIRES et POSE :	9 233,30 € HT	11 079,96 € TTC
Toboggan :	1 920.00 €	
Pose du toboggan :	719.00 € HT	
Aménagement du sol :	6 594,30 € HT	
Fonds propres :	9 233.30 € HT	

.Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive ;

. Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire, notamment la convention entre la commune de Saône et l'ETAT, ainsi que la demande d'aide.

Adopté à l'unanimité.

## **COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT**

### **7. Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité**

#### **DELIBERATION N° 2019 03 19**

##### **Contexte**

La loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 7 décembre 2010 prévoit l'extinction des tarifs réglementés applicables aux consommateurs souscrivant une puissance supérieure à 36 KVa (anciens - TRV - Tarifs Réglementés de Vente dits jaunes et verts) au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En conséquence, il incombe aux acheteurs publics concernés de lancer une procédure de mise en concurrence ou de faire appel aux services d'une centrale d'achats.

Pour information, le budget annuel d'électricité de la Ville de Besançon s'élève à environ 3 100 k€. La part concernée par les textes représente 55% dont 18% de tarifs jaunes 37% de tarifs verts (les 45% restant concernent les tarifs bleus gardés en TRV, dont 39% d'Eclairage Public). Il s'élève à 179 k€ environ pour la CAGB, et à 162 k€ environ pour le CCAS.

L'électricité n'étant pas un produit stockable, l'impact de l'effet de volume sur le prix du kWh est donc très faible voire inexistant. Ce coût du kWh dépend surtout des niveaux de puissances atteintes dans des plages prévues de consommation et des moyens instantanés de production.

Les gains potentiels sont indirects, ils résident dans la répercussion et la répartition des coûts liés aux services associés à la fourniture, services dont l'objectif premier est l'optimisation et la maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie. Les gains se font également sur les frais de gestion autrefois opaques mais aujourd'hui de plus en plus transparents dans la composition des Prix Unitaires.

De ce fait, au-delà du simple prix du kWh, les offres liées aux services ainsi qu'aux conditions de facturation deviennent des critères déterminants dans le choix du fournisseur.

Tenant compte de la conclusion ci-dessus et à travers notamment un cahier des charges précis, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes à l'échelle de l'agglomération, permettant non seulement de réduire la part des frais par adhérent mais également d'avoir une vision globale sur les profils de consommation des équipements au niveau du territoire.

La liste définitive des membres du groupement de commandes sera incluse à la convention spécifique dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé de créer, pour l'achat de fourniture d'électricité, en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Ville de Besançon. Les principales missions assurées par ce dernier seront les suivantes : centralisation du recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, analyse des candidatures et des offres, signature et notification du marché au titulaire.

Le groupement de commandes sera constitué pour une durée indéterminée ; la convention prendra fin lors de l'extinction du besoin.

Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

### **Procédure**

La forte volatilité des prix de l'électricité rend opportun le recours à un accord-cadre car ce type de contrat permet une courte durée de validité des offres.

La première phase de l'accord-cadre permettra de désigner trois (03) titulaires maximum sur la base de critères techniques. La note qui en découlera sera reprise en considération dans l'appréciation de la deuxième phase.

La deuxième phase de l'accord-cadre permettra de désigner l'attributaire (01) du marché subséquent sur la base d'une meilleure offre de prix intégrant la note liée à la première phase (finalité : décourager les offres abusives et/ou anormalement basses).

Entre les deux phases, il sera recensé les besoins en volume d'EnR (Energies Renouvelable – Electricité d'origine verte) auprès des adhérents pour faire appel aux offres de prix avec des volumes définitifs (en EnR et Hors EnR).

La durée de l'accord-cadre est de trois (03) ans.

Pour information, le montant annuel estimé des consommations électriques sous marché (hors TRV) pour le coordonnateur du groupement est de l'ordre de 1 500 k€ HT (Ville de Besançon).

Compte tenu du montant annuel des commandes, l'accord cadre à marchés subséquents sera conclu selon la procédure d'appel d'offres ouvert sans minimum ni maximum (articles 67 et 68 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Après en avoir délibéré,

### **Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 1 voix contre,**

- accepte les termes de la convention de groupement de commandes spécifique à l'achat d'électricité,
- autorise l'adhésion de la Commune de SAONE en tant que membre au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec les membres désignés dans le projet de convention,
- autorise le coordonnateur du groupement à lancer la procédure de passation et à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Adopté par 19 voix pour, 1 voix contre (E. OPPER).

## **COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS**

### **8. Marché hebdomadaire (décision)**

**DELIBERATION N° 2019 03 22**

La Municipalité de Saône souhaite renforcer l'attractivité de son centre-bourg en donnant à la place de la Liberté une vocation d'animation du territoire.

A l'occasion de l'inauguration de cette place, une enquête a été réalisée auprès des consommateurs, laquelle a recueilli plus de 600 réponses.

L'analyse de ces résultats fait ressortir un attachement des consommateurs au centre-bourg et exprime une forte attente pour que la place de la Liberté devienne un lieu de rendez-vous hebdomadaire, autour des circuits courts et de la production locale, démontrant un fort potentiel pour une activité de cette nature.

Il n'est pas souhaité que la commune gère et organise ce rendez-vous, aussi, il sera lancé, ainsi que le veut la législation, un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement des exposants et la gestion de ce rendez-vous.

Le terme de « marché » étant précisément défini et ne pouvant correspondre à cette manifestation, il sera demandé au candidat de proposer un nom générique pour celle-ci.

Il est proposé que la celle-ci se déroule dans les conditions suivantes :

- Tous les samedis de 8 h à 13 h,
- Lieu d'implantation : sur la place de la Liberté,
- Nombre de stands prévisionnels : entre 10 et 20,
- Accueil exclusif de métiers de bouche en respectant une dynamique de production locale, circuits courts voire bio et éventuellement d'un fleuriste, une préférence sera donnée aux commerçants locaux qui en feraient la demande. Ce rendez-vous pourra s'ouvrir par la suite à des artisans producteurs locaux (bijoutiers, potiers, maroquiniers etc.), selon les modalités prévues à la convention qui sera signée entre les parties et jointe en annexe,
- Redevance d'occupation du domaine public versée mensuellement par l'organisateur, sur la base des tarifs validés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 décembre 2016, sur production d'un titre de recettes,
- L'organisateur percevra, après une contractualisation bipartite, auprès des commerçants les sommes qu'il estimera nécessaire à la bonne organisation de ces rendez-vous.
- Une convention d'occupation du domaine public sera établie entre la commune de Saône et l'organisateur qui réglera les modalités de mise à disposition dudit domaine public et les obligations des parties,
- Lancement envisagé fin Avril 2019.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Se prononce favorablement sur la création de cette manifestation, ainsi que sur ses modalités d'organisation,**
- **Autorise Monsieur le Maire à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de recruter un organisateur**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents notamment la convention d'occupation du domaine public qui sera établie entre la commune de Saône et l'organisateur.**

## **COMMISSION ADMINISTRATION - FINANCES**

### **9. Vente des terrains rue du Château – déclassement d'une partie de la parcelle AA156 (décision)**

#### **DELIBERATION N° 2019 03 20**

Il est présenté aux membres du Conseil municipal les éléments suivants :

La commune est propriétaire depuis les années 1980 de parcelles identifiées et classées dans le domaine public aux abords de la rue du Château,

A l'issue des négociations avec la Société Ages et Vie pour délimiter son besoin de terrains pour la réalisation de son projet immobilier, ces parcelles ont été divisées pour pouvoir en céder une partie à la Société Ages et Vie et pour pouvoir les échanger avec d'autres parcelles à un propriétaire riverain. Un plan d'alignement a été édité par le géomètre en charge de la division parcellaire.

Considérant que la commune est propriétaire des terrains suivants redécoupés

Parcelle initiale		Parcelles après découpage		Proposition
156	298 m <sup>2</sup>	301	281 m <sup>2</sup>	Reste dans la voirie publique (rue du Château)
		302	11 m <sup>2</sup>	Déclassement et vente à Ages et Vie
		303	1 m <sup>2</sup>	Echange avec M. Lornet
		304	5 m <sup>2</sup>	Echange avec M Lornet
Total	298 m <sup>2</sup>	Total	298 m <sup>2</sup>	

Considérant qu'à ce jour une partie de ces terrains ne sont plus affectés à l'usage du public il est proposé de procéder à la désaffectation de ceux-ci,

Considérant qu'il est envisagé de vendre ou d'échanger ces terrains et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à leur déclassement du domaine public et à leur incorporation au domaine privé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1311-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2111-1, L. 2141-1 et L. 3111-1,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'autoriser le déclassement du domaine public des parcelles ci-dessus désignées.

Adopté à l'unanimité

M. A. VIENNET souhaite que la partie de la parcelle 301 qui n'est pas concernée par la rue du Château fasse l'objet d'un nouveau découpage et d'une nouvelle délimitation afin de la restituer aux riverains. Car cette partie ne sert désormais à rien pour la commune.

Cette proposition est retenue pour une décision lors d'un prochain Conseil municipal.

#### **10. Vente des terrains rue du Château – cession des parcelles communales à la Société Ages et Vie (décision)**

##### **DELIBERATION N° 2019 03 21**

Selon la délibération n° 2018 06 08 du 28 juin 2018, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur du projet de la Société Ages et Vie Habitat pour réaliser un bâtiment d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées, et 25 logements, rue du Château.

Pour réaliser son projet, la Société Ages et Vie devait également acquérir un ensemble de parcelles portées par l'Etablissement Public Foncier pour le compte de la commune.

Ainsi, après délimitation des besoins du projet, le document d'arpentage et de division parcellaire a redécoupé les parcelles à rétrocéder à la Société Ages et Vie et celles qui reviendront dans la propriété de la commune ou dans le domaine public.

Afin de formaliser cette nouvelle division il est nécessaire de préciser comment les nouvelles parcelles redivisées sont rétrocédées entre la commune et la Société Ages et Vie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

##### **DECIDE**

De vendre à l'amiable à la Société Ages et Vie les terrains sis rue du Chateau, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ancien découpage		Nouveau découpage	
Ancienne parcelle	superficie	Nouvelle parcelle	superficie
156	298 m <sup>2</sup>	302	11 m <sup>2</sup>
161	28 m <sup>2</sup>	308	28 m <sup>2</sup>
206	3 131 m <sup>2</sup>	299	2 944 m <sup>2</sup>
207	13 m <sup>2</sup>	298	13 m <sup>2</sup>
DP	165 m <sup>2</sup>	297	137 m <sup>2</sup>
		296	28 m <sup>2</sup>

		<b>TOTAL</b>	<b>3 161 m<sup>2</sup></b>
--	--	--------------	----------------------------

Le prix de vente de ces parcelles est fixé à 210 000 €. Ce prix est issu d'un montant global fixé initialement à 370 000 € dont 160 000 € sont versés par Ages et Vie à l'EPF pour les parcelles portées par celui-ci.

Il est rappelé que le service France Domaine a évalué ces terrains par un courrier en date du 20 mars 2018.

D'autoriser M. le maire à signer tout document et acte relatifs à cette vente.

Adopté à l'unanimité

## **COMMISSION URBANISME- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

### **11. Etat des demandes d'urbanisme**

<b>Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au (Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption)</b>	<b>Mercredi 13 FEVRIER 2019</b>
---	---------------------------------

<b>N° de dossier</b>	<b>Déclarant</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Date dépôt Initial</b>	<b>Date limite d'instruction</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Décision</b>
	<b>Identification</b>					
<b>CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa)</b>						
CUa02553219C0003	M. VOILHES Jean-Yves 1 rue de la Perrière 70200 MAGNY-VERNOIS	Rue du Bouleau 25660 SAONE	18/01/2019	18/02/2019	Simple information	
CUa02553219C0004	SCP MARCONOT MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	17 rue des Perrières 25660 Saône	23/01/2019	23/02/2019	Simple information	
CUa02553219C0005	Me Amandie BULLE- GIROUD 2 D rue Isenbart - BP 31429 25007 BESANCON Cedex 03	10 rue de la Cassotte 25660 Saône	24/01/2019	24/02/2019	Simple information	
<b>DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) DÉPÔT</b>						
DP02553219C0003	DIMA Ioan	30 rue des Pommiers 25660 Saône	18/01/2019	18/02/2019	Clôture	En cours d'instruction
DP02553219C0005	VALLET Céline	1 rue des Grands Vergers 25660 Saône	01/02/2019	01/03/2019	Aménagement d'une terrasse sur garage existant	Accordée
<b>DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) DÉCISION</b>						
DP02553218C0044	DUBOIS Eric	6 rue Charles Bonnetoy 25660 Saône	18/12/2018	18/01/2019	Pose de volets roulants	Accordée
DP02553219C0001	HOFFMANN Julien	13 Alix Champlon 25660 Saône	09/01/2019	09/02/2019	Clôture : réalisation d'une murette, d'un grillage, d'un portail et d'un portillon	Accordée avec prescription
DP02553219C0002	MAIGNIEN Armelle	17 rue des Hurievents 25660 Saône	10/01/2019	10/02/2019	Travaux sur construction existante : Aménagement d'un terrasse avec clôture et pergola	Accordée
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)</b>						
PC02553218C0016	BOURGON Isabelle	1 bis rue des Frères Maire	12/09/2018		Extension maison existante	En cours d'instruction -



		25660 SAONE				complète
PC02553218C0019	LEVELS	Rue de l'Industrie 25660 Saône	14/12/2018	14/03/2019	Construction d'un bâtiment de bureaux Création de 20 places de stationnement	En cours d'instruction
PC025553218C0020	Le Fournil Saônois - Représentant : ROY Philippe	10 Grande Rue 25660 Saône	19/12/2018		Travaux sur construction existant : modification des accès et de la façade, suppression d'un balcon et bardage sur la façade Sud	En cours d'instruction – prolongation de délais et complète
PC025553218C0021	SCI JLM - Représentant : MALLÉN Jérôme	2 rue du Pied de Roche 25660 Saône	26/12/2018	26/03/2019	- Travaux sur construction existante : modification de façades et de toiture, extension véranda et garage - Construction neuve : maison individuelle	En cours d'instruction
PC025553219C0001	SCI SAF - Représentant : M. LARAND Yves	10 rue de la Mairie 25660 Saône	08/02/2019	08/06/2019	au niveau R+1. Création de cellules bureaux et commerciales au RDC. Création d'un local poubelle	En cours d'instruction
PC025553219C0002	GAEC DE LA PRAIRIE-BALANCHE	Lieu-dit "Sèche Pré" 25660 Saône	12/02/2019	12/05/2019	Construction d'un bâtiment agricole après sinistre	En cour d'instruction
<b>PC DÉCISION</b>						
PC02553218C0010T 01	SCI L'ETOILE	12 rue de l'Etoile 25660 Saône	14/12/2018	14/02/2019	Transfert de permis délivré en cours de validité	Accordée
PC02553216C0003	ISALYS - RAGUENET Gérard	40 avenue de la Gare - Petit Frêne 25660 Saône	20/07/2016	20/10/2016	Travaux sur construction existante : - Construction d'une extension des bureaux MEREM - Démolition d'un garage	Retrait de la décision notifiée le 19/10/2016
<b>RECOURS</b>	Recours au tribunal administratif de tiers sur la décision du permis de construire n°PC02553218C0003					
<b>AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - DEPOT</b>						
AT02553219C0001	Groupama Grand-Est - Représentant : JOST Patricia	3 rue de la Mairie 25660 Saône	09/01/2019	09/05/2019	Création d'une agence Groupama	En cours d'instruction
AT02553219C0002	LA MAISON BLEUE	4 rue de la Mairie 25660 Saône	24/01/2019	24/05/2019	Création d'une micro-crèche	En cours d'instruction
<b>PRÉALABLE (AP) D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE - DEPOT</b>						
AP02553219C001	Groupama Grand-Est - Représentant : JOST Valérie	3 rue de la Mairie 25660 Saône	09/01/2019	09/03/2019	2 enseignes	En cours d'instruction
<b>DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)</b>						
<b>N° de dossier</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Acheteur</b>	<b>Date dépôt initial</b>	<b>Date limite d'instruction</b>	<b>Adresse du bien</b>	<b>Application Droit de préemption Urbain (DPU) simple</b>
DIA2019-01	SCI Le Cheneau Blond	SCI AMEL	16/01/2019	16/03/2019		Compétence CAGB
DIA2019-02	MM. BEJEAN Christiane et Jacques	M. BREDILLET Roger	08/02/2019	08/04/2019		NON
DIA2019-03	M. CASSARD Jérôme et Mme FEANNOT Christelle	M. GENDRE Romain et Mme PELLEGRINI Anysia	13/02/2019	13/04/2019		NON

**Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au  
(Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption)**
**jeudi 07 MARS 2019**

N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'Instructi on	Objet de la demande	Décision
	Identification					

**CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa)**

CUa02553219C0006	Me COMPAGNE André 135 rue de Dôle - BP2102 25051 BESANCON	15 rue de l'Etoile 25660 Saône	30/01/2019	28/02/2019		20/02/2019
CUa02553219C0007	Me LUSSIAUD Thierry 13 rue de Vaugereux 70150 MARNAY	2 rue des Ronces 25660 Saône	08/02/2019	08/03/2019		20/02/2019
CUa02553219C0008	Me Vincent CORNEILLE 1 rue des Combottes 25115 POUILLEY-LES- VIGNES	11 rue de la Corvée 25660 Saône	14/02/2019	14/03/2019		07/03/2019
CUa02553219C0009	SCP MARCONOT MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	5 rue de la Poste 25660 Saône	16/02/2019	16/03/2019		07/03/2019
CUa02553219C0010	SCP MARCONOT MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	4 allée Louis Jahier 25660 Saône	18/02/2019	18/03/2019		20/02/2019
CUa02553219C0011	SELAS C.B.C. Notaires Associés Me Jérémie BAILLY 62 bis Grande Rue 25800 VALDAHON	10 rue de l'Etoile 25660 Saône	20/02/2019	20/03/2019		07/03/2019

**CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL (Cub)**

CUb02553219C0012	M. POTHIER Michel 24 rue du Hameau 25660 SAONE	24 rue du Hameau 25660 Saône	22/02/2019	22/03/2019	Division parcellaire en vue de construire - Construction d'une maison individuelle	04/03/2019 Retrait à la demande du pétitionnaire
------------------	--	---------------------------------	------------	------------	---	---

**DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) - DEPOT**

DP02553219C0007	MOULIN Patrice	5 rue Mozart 25660 Saône	23/02/2019	23/03/2019	Piscine	En cours d'instruction
-----------------	----------------	-----------------------------	------------	------------	---------	---------------------------

**DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) - DECISION**

DP02553219C0003	DIMA Ioan	30 rue des Pommiers 25660 Saône	18/01/2019	18/02/2019	Clôture	Certificat de non- opposition à la décision tacite
DP02553219C0004	EPAILLY Sébastien BOIS EPAILLY Julie	10 rue du Colombier 25660 Saône	18/01/2019	18/02/2019	Réfection toiture + Changement menuiseries + Modifications d'ouvertures	Accordée
DP02553219C0005	VALLET Céline	1 rue des Grands Vergers 25660 Saône	01/02/2019	01/03/2019	Aménagement d'une terrasse sur garage existant	Accordée
DP02553219C0006	PAGNOT Pierre	10 rue Alix Champlon 25660 Saône	15/02/2019	15/03/2019	Rénovation façade Sud Est	Accordée

DP02553219C0008	FOLTETE Denis	8 rue Jean-Philippe Rameau 25660 Saône	25/02/2019	25/03/2019	Remplacement : tuiles et fenêtres de toit	Accordée
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) - DEPOT</b>						
PC02553218C0019	LEVELS	Rue de l'Industrie 25660 Saône	14/12/2018	14/03/2019	Construction d'un bâtiment de bureaux Création de 20 places de stationnement	En cours d'instruction
PC02553218C0020	Le Fournil Saônois - Représentant : ROY Philippe	10 Grande Rue 25660 Saône	19/12/2018		Travaux sur construction existant : modification des accès et de la façade, suppression d'un balcon et bardage sur la façade Sud	En cours d'instruction - Prolongation de délais et complétude
PC02553218C0021	SCI JLM - Représentant : MALLEN Jérôme	2 rue du Pied de Roche 25660 Saône	26/12/2018	26/03/2019	- Travaux sur construction existante : modification de façades et de toiture, extension véranda et garage - Construction neuve : maison individuelle	En cours d'instruction
PC02553219C0001	SCI SAF - Représentant : M. LARAND Yves	10 rue de la Mairie 25660 Saône	08/02/2019		Réhabilitation d'une bâtisse à usage commercial. Création de 5 logements au niveau R+1. Création de cellules bureaux et commerciales au RDC. Création d'un local poubelle	En cours d'instruction - Prolongation de délais et complétude
PC02553219C0002	GAEC DE LA PRAIRIE- BALANCHE	Lieu-dit "Sèche Pré" 25660 Saône	12/02/2019	12/05/2019	Construction d'un bâtiment agricole après sinistre	En cours d'instruction
PC02553218C0002M01	GAEC DE LA VIE DE FER	Chemin rural dit de Combe du Pommier - Lieu-dit AU BOULOT 25660 Saône	05/03/2019	05/07/2019	Extension pour création d'un magasin de vente - Création de stationnements - Modification des ouvertures façade N/O - Pose de panneaux photovoltaïques sur pan S/E	En cours d'instruction
<b>PC DÉCISION</b>						
PC02553218C0016	BOURGON Isabelle	1 bis rue des Frères Maire 25660 SAONE	12/09/2018		Extension maison existante	Accordée
<b>RECOURS</b>	Recours au tribunal administratif de tiers sur la décision du permis de construire n°PC02553218C0003					
<b>AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)</b>						
AT02553219C0001	Groupama Grand-Est - Représentant : JOST Patricia	3 rue de la Mairie 25660 Saône	09/01/2019	09/05/2019	Création d'une agence Groupama	En cours d'instruction
AT02553219C0002	LA MAISON BLEUE	4 rue de la Mairie 25660 Saône	24/01/2019	24/05/2019	Création d'une micro-crèche	En cours d'instruction
<b>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER</b>						
N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application Droit de Préemption Urbain (DPU) simple
DIA2019-04	M. DANCY Yves et Mme VUILLET Virginie	M. Morgan VALVERDE	16/02/2019	16/04/2019		Non
DIA2019-05	Mme CHRETIEN Anne	M. Aurélien MARION	21/02/2019	21/04/2019		Non

**12. Vente de la parcelle AE 181 incluse à tort dans le domaine public - garage allée Louis Jahier (décision)**

**Délibération n° 2019 03 23**

Vu la délibération N° 2018 12 05 du 13 décembre dernier qui déclassait la parcelle cadastrée AE181 incluse à tort dans le domaine public de la commune.

Considérant que cette parcelle contient l'emprise d'un garage privé.

Afin de régulariser cette erreur, et permettre au propriétaire de redevenir propriétaire de cette parcelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de céder gratuitement la parcelle cadastrée AE 181,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document permettant cette cession,

Adopté à l'unanimité

**INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire informe les conseillers du départ de M. Stéphane DEMOLY (gardien du site sportif) en disponibilité et l'arrivée de Mme Elodie CHOPARD en remplacement de Melle Julie CLEMENT.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

A. LE BRAS

